



Ville de Neuchâtel

COMMUNIQUE DE PRESSE CONCERNANT LE BUDGET 2005

Le budget 2005 s'est avéré particulièrement difficile à établir, d'une part en raison des effets de la situation économique sur les recettes et d'autre part, du désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes, qui ont fortement influencé le résultat. Ces difficultés ont encore été aggravées par les reports de charges de l'Etat sur les communes dans le cadre des mesures d'économie annoncées fin septembre.

La situation économique affecte par ailleurs tant les recettes que les dépenses en matière sociale. En effet, la récession qui a sévi durant l'année 2003, entraîne une importante diminution des recettes fiscales des personnes morales en 2004 et les influencera encore en 2005. Dans ce contexte, des efforts d'économie considérables ont été menés dans l'ensemble des services de l'administration, tant au niveau du personnel (diminution de 8 postes) et des autres dépenses (4,5 millions de francs) que sur le plan des subventions. Ce budget reste donc marqué par la situation économique dont le retour à la croissance n'apporte pas encore d'effets positifs significatifs. Le désenchevêtrement des tâches, dont le coût, la première année, devait s'élever à 4 millions de francs, aggrave finalement le résultat de 5,6 millions de francs. Cette situation et les dispositions légales en matière financière nous ont contraint à adapter la fiscalité des personnes physiques pour revenir au coefficient de 94% en vigueur en 2002. L'excédent de charges du budget 2005 s'élève à 3'973'200 francs.

Nous nous sommes efforcé à maintenir de manière globale des prestations de qualité dans tous les domaines. Ainsi, en 2005, la Ville continuera de mettre à disposition une offre importante de prestations sociales et culturelles au sens large. Si la logique d'économie a certes été le fil conducteur du budget, des changements d'habitudes sont parfois inévitables. Les perspectives d'avenir présentent des aspects positifs, non seulement grâce à cette qualité de vie maintenue, mais également car de nombreux nouveaux logements viennent d'être construits et mis en location. Par exemple, les nouveaux sites d'habitation au Crêt-Taconnet et au Tertre permettent une croissance de la population de la ville de plusieurs centaines d'habitants et une recette fiscale supplémentaire dépassant un million de francs.

Si le désenchevêtrement des tâches est dans un premier temps défavorable et explique le déficit présenté, il offrira à l'avenir une meilleure transparence ainsi qu'une exposition moindre de la Ville à des charges en forte croissance dans des secteurs où le pouvoir de décision n'appartient pas aux autorités communales. En conséquence, l'autonomie en sera renforcée. Les difficultés financières que connaissent également tant le Canton que la Confédération laissent néanmoins craindre des reports de charges dans un proche avenir qui nous ne pourrions pas accepter dans la situation difficile que nous connaissons aussi. Sur le plan des investissements, au-delà des grands chantiers engagés, l'effort est maintenu pour entretenir et rénover le patrimoine. Enfin, les projets privés dans le secteur de Serrières constituent d'heureuses perspectives sur le plan du développement économique de la ville et de l'emploi.

Neuchâtel, le 22 octobre 2004

LE CONSEIL COMMUNAL

1. Situation économique

La reprise économique amorcée depuis mi-2003 s'est poursuivie au cours du premier semestre 2004. La dynamique économique a surtout été alimentée par les Etats-Unis et la Chine. Dans la zone Euro, la reprise a été moindre. L'accélération de la croissance mondiale a cependant conduit au relèvement de prix de nombreuses matières premières et à une augmentation des pressions inflationnistes. Cette évolution a conduit à un raidissement des taux d'intérêt amenant diverses banques centrales à abandonner leur politique accommodante de taux bas. C'est ainsi que diverses banques centrales ont réagi et parfois même surpris les observateurs si l'on songe à la Banque Nationale Suisse qui, en juin dernier, a rehaussé de 0,25% la marge de fluctuation du Libor à 3 mois pour la fixer à 0%-1%. La Réserve fédérale américaine (FED) s'est manifestée à trois reprises, en juin, août et septembre portant son principal taux directeur de 1% à 1,75%, mettant ainsi fin à une série ininterrompue de relâchements de la politique monétaire. L'avenir immédiat n'est pas sans présenter quelques inconnues en raison des tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient et de la hausse du prix du pétrole qui ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur l'économie mondiale. Plusieurs instituts de recherches économiques ont inclus dans leurs scénarios ces données et ont révisé à la baisse leurs perspectives de croissance de l'économie mondiale.

En Suisse, la bonne tenue des exportations et de la consommation interne au cours du premier semestre 2004 ont influencé positivement la croissance du produit intérieur brut (PIB). Cependant, le contexte géopolitique décrit plus haut et des prix plus élevés du pétrole pourraient perturber le scénario de croissance du PIB établi par le secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Ce dernier table néanmoins sur une croissance du PIB de 1,8% pour 2004 et 2,3% pour l'année prochaine. L'accélération de la croissance économique helvétique prévue pour l'an prochain restera tributaire bien évidemment de la conjoncture internationale qui n'est pas à l'abri de soubresauts.

L'évolution des marchés boursiers ne peut faire abstraction des perspectives conjoncturelles. En effet, après un début d'année 2004 bien orienté, les principales places boursières ont évolué par la suite de manière décevante avec même une glissade des cours en août dernier. Des marchés boursiers sans véritable tendance devraient caractériser les mois à venir dans un contexte de pression graduelle sur le climat de l'inflation découlant de la hausse du prix des matières premières dont les produits pétroliers. Il se pourrait donc que, pour l'année prochaine, le taux d'inflation atteigne 1% voire même franchisse ce taux. Néanmoins, la politique monétaire pratiquée par la BNS dépendra davantage de la vigueur conjoncturelle que de l'évolution des prix. A ce titre, l'institut demeure optimiste puisqu'en septembre dernier, il a procédé une seconde fois au rehaussement d'un quart de point de son taux directeur le portant de 0,5% à 0,75%. En fait, ce réajustement traduit davantage une normalisation des taux qu'une politique de resserrement des rênes.

Orientée vers les marchés d'exportation, l'économie neuchâteloise et plus particulièrement les industries horlogères et métallurgiques ont profité durant le premier semestre 2004 de la reprise économique mondiale. En termes d'emploi et indépendamment des effets saisonniers, cela s'est traduit par une tendance baissière du nombre de chômeurs inscrits.

A fin septembre, le taux de chômage cantonal a atteint 4,3%, contre 4,9% à fin décembre 2003. En Ville de Neuchâtel, et pour les mêmes périodes, il s'élevait respectivement à 5,2% (911 chômeurs) et à 5,9% (1'028 chômeurs).

2. Désenchevêtrement des tâches

Le deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes a été adopté par le Grand Conseil lors de sa session des 31 août et 1^{er} septembre 2004.

Le premier volet portait essentiellement sur les domaines de la prévoyance sociale (AVS/AI, action sociale, LESEA, LESPA), la protection de l'environnement ainsi que de l'enseignement (subventions scolaires) et de la formation (bourses d'études). Ces mesures avaient entraîné un transfert net de charges vers l'Etat et avaient été compensées par la suppression de part de recettes redistribuées aux communes comme la taxe sur les véhicules et la part à l'impôt fédéral direct.

Le deuxième volet constitue un désenchevêtrement fort puisque l'Etat prend à sa charge, à 100%, les domaines d'activité suivants :

- La formation post-obligatoire (filière diplôme et formation professionnelle),
- Le domaine de la santé (hôpitaux, centres de santé, institut d'anatomie pathologique),
- Les homes pour personnes âgées,
- Les institutions AI et les établissements spécialisés pour enfants et adolescents,
- Le contrôle des denrées alimentaires,
- Le mobilier et l'informatique scolaire.

En matière de transports publics, le trafic urbain et régional sera désormais financé de manière globale et à 50% par l'ensemble des communes. Si ce nouveau mode de financement a pour effet une baisse de charges pour l'ensemble des communes de 1,7 million de francs, il provoquera une hausse de charges pour notre ville de plus de 703'000 francs du fait de la répartition intercommunale à 25% en fonction du nombre d'habitants et à 75% en fonction de la qualité de la desserte.

La diminution des charges induite par le désenchevêtrement, qui représente pour la Ville de Neuchâtel plus de 26,9 millions de francs, s'accompagnera automatiquement au niveau communal d'une baisse du coefficient de 30 points en application du décret adopté par le Grand Conseil.

Compte tenu de la valeur du point d'impôt calculé sur la base des montants budgétés pour 2005, le manque à gagner sera de 32,6 millions de francs. L'effet péréquatif induit par ce deuxième volet du désenchevêtrement laisse donc une charge nette à la Ville de Neuchâtel de plus de 5,6 millions de francs.

Comme ces effets induits se résorberont en grande partie en 2007 au plus tard (du fait de la prise en compte des deux années précédant la répartition entre les communes pour la péréquation des ressources), le Conseil d'Etat acceptera exceptionnellement des déficits budgétaires supérieurs à la fortune nette pour l'année 2005. Rappelons que le Conseil d'Etat s'est également engagé à revoir la péréquation intercommunale pour l'année 2006.

2.1. Suppression de charges réparties aux communes

en milliers de francs	Après désenchevêtrement		B 2004	2003	2002	Après désenchevêtr.	
	B 2005	B 2005				Ecart B05/B04	
Enseignement	29'257	35'985	35'923	34'121	32'245	-6'666	-18.6%
Santé	-	18'466	17'134	15'634	14'036	-17'134	-100.0%
Part LAIS	-	16'266	14'772	13'846	12'578	-14'772	-100.0%
Etabl. personnes âgées	-	1'400	1'397	1'290	990	-1'397	-100.0%
Centre de santé	-	800	965	498	468	-965	-100.0%
Prévoyance sociale	255	3'410	3'530	2'945	2'668	-3'275	-92.8%
Etabl. enfants et adolescents	-	2'370	2'434	2'096	1'965	-2'434	-100.0%
Etabl. spécial. AI	255	1'040	1'096	849	703	-841	-76.7%
Trafic	7'318	6'615	6'582	6'410	6'154	736	11.2%
Transports	7'318	6'615	6'582	6'410	6'154	736	11.2%
TOTAL	36'830	64'476	63'169	59'110	55'103	-26'339	-41.7%

Le tableau ci-dessus montre les principales modifications consécutives à l'introduction au 1^{er} janvier 2005 du deuxième volet du désenchevêtrement. Le contrôle des denrées alimentaires sera également financé par l'Etat à hauteur de deux demi postes de travail, soit 100'000 francs.

2.1.1. Enseignement

L'ensemble du degré secondaire 2, soit la formation post-obligatoire (Lycée Jean-Piaget et CPLN) est reprise par l'Etat. Les bâtiments propriété de la Ville seront loués à l'Etat en 2005 et vendus dans une deuxième phase.

L'informatique scolaire ainsi que les manuels et moyens d'enseignement seront pris en charge à 100% par le Canton. Le mobilier scolaire sera désormais à la charge complète des communes.

Ces modifications engendrent une diminution du montant à notre charge de plus de 6,6 millions de francs par rapport au budget 2004.

2.1.2. Santé

L'ensemble du domaine de la santé (LAIS) ainsi que les homes pour personnes âgées (LESPA) et les centres de santé sont pris en charge par l'Etat, ce qui représente une diminution de charges de plus de 17 millions de francs par rapport au budget 2004. Dans le cadre de la création de l'établissement hospitalier cantonal (EHM) qui sera proposée au Grand Conseil, il est prévu que les bâtiments hospitaliers soient vendus à leur valeur au bilan.

2.1.3. Prévoyance sociale

Dans le domaine social, le financement des établissements spécialisés pour enfants et adolescents (LESEA) ainsi que les établissements spécialisés AI sont également repris par l'Etat. Pour ces derniers, une charge résiduelle sera encore facturée en 2005.

2.1.4. Transports publics

Le trafic régional était jusqu'alors financé à 35% par les communes et à 65% par l'Etat. Les charges du trafic urbain étaient réparties à raison de deux tiers aux communes et un tiers au Canton.

Dès 2005, l'ensemble des coûts du trafic urbain et du trafic régional alimentera un pot commun qui sera ensuite réparti à 50% pour l'Etat et 50% pour les communes. La répartition de la part communale entre les communes s'effectuera à 25% en fonction du nombre d'habitants et à 75% en fonction de la qualité de la desserte.

Ce nouveau mode de répartition entraîne une augmentation de charges pour notre ville de 736'000 francs par rapport au budget 2004.

3. Analyse du fonctionnement

3.1. Charges de personnel

en milliers de francs	Après Désenchevêtrement		Avant			Après désenchevêtr.	
	B 2005	B 2005	B 2004	2003	2002	Ecart B05/B04	
Administration	85'781	85'781	85'162	85'066	79'846	619	0.7%
Instruction publique	19'048	79'607	81'508	78'060	74'987	-62'460	-76.6%
Hôpitaux	82'087	82'087	79'069	78'933	77'656	3'018	3.8%
TOTAL	186'916	247'475	245'739	242'059	232'489	-58'823	-23.9%

Les effectifs de l'Administration communale diminuent de 8,2 postes pour atteindre 803 postes. Les mesures structurelles prises dans les sections des Finances, des Travaux publics et des Services industriels génèrent une réduction de plus de 11 postes, compte tenu du transfert du Service juridique de la section des Finances à celle de la Chancellerie. Les charges de l'Administration progressent faiblement en raison de la prise en compte du non-remplacement durant six mois du personnel démissionnaire.

Le désenchevêtrement a pour effet une baisse des effectifs de l'Instruction publique de 64 postes.

S'agissant des Hôpitaux, les charges de personnel augmentent de plus 3 millions de francs principalement en conséquence de la dernière étape de l'accroissement des effectifs lié à l'application de la CCT 21 pour les assistants et les chefs de clinique.

3.2. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	Après Désenchevêtrement		Avant			Après désenchevêtr.	
	B 2005	B 2005	B 2004	2003	2002	Ecart B05/B04	
Administration	37'246	45'733	50'256	48'051	48'717	-13'010	-25.9%
Services industriels	49'026	49'026	46'758	44'699	47'471	2'268	4.9%
Hôpitaux	37'204	37'204	37'623	37'485	36'933	-419	-1.1%
TOTAL	123'476	131'963	134'637	130'235	133'121	-11'161	-8.3%

Un effort considérable a encore été réalisé sur ce groupe de charges puisque sans prendre en compte les effets du désenchevêtrement, il diminue de près de 4,5 millions de francs dans l'administration.

L'augmentation des achats d'électricité et de gaz aux Services industriels est totalement compensée par les revenus des ventes.

3.3. Subventions

L'ensemble des subventions représente 32,7 millions de francs, soit une diminution de 38% due en grande partie au désenchevêtrement, pour plus de 20 millions de francs.

3.3.1. Charges réparties par l'Etat

en milliers de francs	B 2005	B 2004	2003	2002	Ecart B05/B04	
Aide sociale	5'000	4'980	4'431	3'868	20	0.4%
Etabl. spécial. AI	255	1'096	849	703	-841	-76.7%
Part au mes. intég. pof.	1'544	965	498	468	579	60.0%
Déficit transports	7'318	6'582	6'410	6'154	736	11.2%
Versement fds péréquation	6'200	7'800	8'205	5'660	-1'600	-20.5%
TOTAL	20'317	21'423	20'393	16'853	-1'106	-5.2%

Si le désenchevêtrement réduit fortement le volume des subventions facturées par l'Etat, la répartition de certaines charges entre les communes et l'Etat demeure. C'est notamment le cas pour les dépenses en matière d'aide sociale et des mesures d'intégration professionnelle, qui pour ces dernières connaissent une croissance de près de 330% depuis 2002. S'agissant des établissements AI, la charge constitue un reliquat comme mentionné précédemment.

L'ensemble des transports est désormais financé par le biais d'un pot commun qui provoque une hausse de notre part de plus de 700'000 francs.

La part à la péréquation intercommunale diminue en raison de la compensation des ressources en 2005 basée sur les recettes fiscales 2003 et 2004 qui ont connu un fort recul.

3.3.2. Autres subventions

Dans le cadre des mesures d'économie conjoncturelles, la plupart des subventions seront réduites en 2005 entre 5% et 10%, soit en moyenne de 6,2%. Parmi les subventions annuelles supérieures à 25'000 francs, cette mesure concerne Tourisme neuchâtelois, l'Institut suisse de police, l'Espace des Solidarités, le Conseil des Jeunes, le Parlement des Jeunes, le Centre Dürrenmatt, le Centre culturel neuchâtelois, l'Académie Maximilien de Meuron, le Théâtre de la Poudrière, l'Association des musiciens neuchâtelois, la Société de musique, l'Orchestre de chambre, la Musique militaire, l'Orchestre symphonique neuchâtelois, la société des Concerts de la Collégiale et la Bibliothèque publique et universitaire.

Promotion animation des Trois lacs

S'agissant des activités liées au tourisme, le Conseil communal souhaite formaliser la subvention annuelle de 50'000 francs à la réalisation de projets réunissant les quatre villes de Neuchâtel, Yverdon-les-Bains, Morat et Bienne de la région des trois lacs. Pour rappel, cette initiative, issue des relations tissées dans le cadre d'Expo.02, a pour objectif de promouvoir le tourisme lacustre et les échanges par des actions concrètes en matière touristique, culturelle et linguistique (échanges scolaires). Si le festival culturel « Festrilacs », organisé successivement dans chacune des quatre villes durant l'été 2004 n'a pas connu le succès populaire attendu, d'autres projets communs ont été initiés, principalement dans le domaine touristique. Une évaluation de l'impact sera réalisée après 2005 et le maintien de cette action sera conditionnée au résultat de cette évaluation.

Augmentation de l'allocation communale aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste

Selon un arrêt de principe rendu le 31 août 2004 par le Tribunal administratif concernant la perception de la taxe sur les déchets, les dispositions communales qui prévoient des exemptions basées sur des critères fiscaux ou sociaux, tels que l'âge ou le revenu, s'avèrent contraires au droit fédéral et ne sont dès lors pas admissibles. Par conséquent, le Conseil communal propose de supprimer l'exemption de la taxe déchets introduite en 2001 et d'augmenter parallèlement, en compensation, l'allocation communale en faveur des bénéficiaires de prestations complémentaires. Depuis plus de 50 ans, la Ville de Neuchâtel octroie aux bénéficiaires de prestations complémentaires une allocation annuelle, dont le montant a été adapté en 1998 à 230 francs pour les personnes seules, 390 francs pour les couples et 160 francs pour les orphelins. L'adaptation automatique de cette allocation au renchérissement chaque fois que l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) aura progressé de 5 points avait également été introduite lors de cette réforme. Compte tenu de l'évolution de l'IPC depuis 1997, la prochaine adaptation interviendra en 2005. La taxe déchets est perçue par ménage et s'élève actuellement à 104 francs par an pour une personne, jusqu'à 312 francs par an pour un ménage de cinq personnes et plus. L'allocation communale figurait au budget 2004 pour 300'000 francs et concerne environ 1'700 personnes remplissant les conditions de son octroi. La compensation de la suppression de l'exonération de la taxe déchets ainsi que l'adaptation à l'IPC entraîneront une charge supplémentaire de 200'000 francs environ.

Village d'artisans

Par arrêté du 4 novembre 2002, le Conseil général a octroyé à l'EPER (Entraide protestante suisse) une subvention annuelle de 34'000 francs durant les années 2003 et 2004 pour son activité de conduite du projet de création d'un Village d'artisans au sein du complexe de

l'ancienne Brasserie Müller. Le même jour, un crédit de 1'020'000 francs était octroyé pour financer les diverses transformations que l'installation de ce projet nécessitait dans le bâtiment en question.

Dans son rapport du 19 septembre 2002, le Conseil communal exposait que le projet de Village d'artisans débiterait par une phase pilote de deux ans devant permettre de vérifier l'opportunité d'une telle action en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes. L'expérience vient de faire l'objet d'un double processus d'évaluation, par le groupe de suivi du projet, d'une part, et par l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel, d'autre part. Le bilan tiré par tous ces intervenants est non seulement concordant mais de plus extrêmement positif : jusqu'à la fin du mois de juillet 2004, les six micro-entreprises installées dans les lieux ont en effet accueilli 40 jeunes filles et jeunes gens dont la moitié ont désormais trouvé des solutions à leurs difficultés d'insertion, qu'il s'agisse d'une formation ou d'un emploi. Parmi les 20 autres stagiaires, seuls trois ont interrompu l'expérience et se trouvent actuellement en situation d'échec complet ; cinq sont encore en stage alors que les douze derniers participants n'ont certes pas encore trouvé de solution professionnelle ou de formation, mais ils y travaillent activement grâce à l'expérience acquise et aux contacts étroits qu'ils entretiennent avec JOB Service ou avec les organismes qui avaient proposé leur placement.

Au-delà de la simple statistique, il apparaît d'ores et déjà, et cela paraît essentiel, que l'expérience a permis à des jeunes guettés par la marginalisation de ne pas rester isolés face à leur problème d'insertion et de reprendre confiance en eux et en leur utilité sociale. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a décidé de répondre favorablement à la sollicitation qui lui est parvenue récemment de la part du groupe de suivi du projet en vue de pérenniser cet outil d'insertion. Sous réserve de la position que prendront les autres collectivités publiques intéressées, à savoir la Confédération et le canton de Neuchâtel, il propose dès lors d'inscrire au budget une subvention annuelle renouvelable de 42'000 francs, à charge de la section des Services sociaux, en faveur de la poursuite de ce projet. Concrètement, la subvention sera allouée à l'association JOB Service, dont les statuts sont actuellement en révision pour lui permettre d'intégrer à sa mission la gestion de cette entité. En effet, pour des raisons qui lui sont propres et qui ne sont en rien liées à une quelconque divergence sur le bien-fondé ou la réussite de l'expérience, l'EPER a décidé de se retirer. Quant à la subvention, elle a été fixée à 42'000 francs, montant qui tient compte du développement pris par l'activité ainsi que des possibilités financières de la Ville : le montant correspond en effet à celui articulé dans un premier temps par le groupe de suivi, mais est inférieur à celui de 46'200 francs qui fait aujourd'hui l'objet de la demande de l'association JOB Service.

Soutien des troupes indépendantes

Le Conseil communal propose de réduire à 20'000 francs la subvention au Théâtre Populaire Romand (TPR). Cette proposition s'explique par la naissance de la fondation Arc en scène (fusion du TPR et de Musica Théâtre) chargée de l'exploitation du théâtre de La Chaux-de-Fonds et des activités de création du TPR. D'autre part, le paysage culturel en matière de création théâtrale s'est profondément modifié depuis la fondation de cette troupe professionnelle il y a une trentaine d'années. Unique à l'époque dans l'Arc jurassien, des compagnies de théâtre sont nées cette dernière décennie dans de nombreuses villes jurassiennes, y compris dans notre ville. Les moyens financiers seront donc prioritairement attribués aux compagnies indépendantes qui se regroupent dans la ville autour de quatre pôles. Il y a le Théâtre de marionnettes de la Poudrière, qui dispose d'une subvention régulière de 100'000 francs (réduite de 5% en 2005). Il y a ensuite le Centre culturel neuchâtelois (CCN), qui accueille chaque saison bon nombre de spectacles créés ici et ailleurs par des troupes indépendantes et qui gère également une école de théâtre. Le CCN

dispose d'une subvention régulière de 210'000 francs (également réduite de 5% en 2005). Depuis 2003 une subvention annuelle de 20'000 francs est accordée à la Compagnie du Passage – indépendante du théâtre du même nom - qui s'est engagée en contrepartie à présenter une création par année.

La Maison du Concert abrite le Théâtre des Gens, actif à Neuchâtel depuis plus de vingt ans, la Compagnie Aloïs Troll, le Théâtre Rumeur et la Compagnie de danse Tape Nad's. Ces quatre ensembles constitués en association ont trouvé refuge depuis quatre ans dans l'ancien théâtre de la Ville dont ils ont remis à neuf l'équipement grâce à une aide de la Loterie romande. Afin de permettre le fonctionnement des activités artistiques des différentes compagnies présentes dans ce lieu, le Conseil communal propose d'attribuer une subvention annuelle renouvelable de 35'000 francs à leur association.

D'autres professionnels travaillent et se produisent à Neuchâtel en marge de ces quatre pôles principaux à savoir notamment Tumulte, le Théâtre des lunes, Xua Xua, Scènes de méninges, la Compagnie de la Chambre. Les créations de ces compagnies sont soutenues grâce aux subventions extraordinaires.

Enfin, le TPR a renoncé à organiser en été le festival de théâtre dans la cour de l'hôtel DuPeyrou dans la mesure où l'engouement pour un tel festival a nettement diminué. Dès lors, la subvention annuelle de 35'000 francs pour permettre l'organisation de ce festival est supprimée.

Schubertiade

En 2005 aura lieu dans notre Ville la Schubertiade. Evénement majeur tant sur le plan musical que populaire et touristique, ce festival implique un soutien financier de la part de la ville hôte. Une subvention unique de 80'000 francs a été inscrite à ce titre.

3.4. Recettes fiscales

en milliers de francs	Après Désenchevêtrement					Après désenchevêtr.	
	B 2005	Avant B 2005	B 2004	2003	2002	Ecart B05/B04	
Impôt sur le revenu	68'900	98'200	94'200	86'009	90'842	-25'300	-26.9%
Impôt sur la fortune	6'900	10'200	9'000	7'539	8'600	-2'100	-23.3%
Impôt sur le bénéfice	32'000	32'000	34'000	25'657	41'418	-2'000	-5.9%
Impôt sur le capital	11'500	11'500	11'100	11'153	12'145	400	3.6%
Rectificatifs et amendes	3'100	3'100	3'300	4'364	7'419	-200	-6.1%
Pertes et abandons	-1'680	-1'680	-1'080	-1'881	-2'378	-600	55.6%
Impôt fédéral direct	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur les chiens	132	132	132	95	113	-	0.0%
Taxe sur les spectacles	705	705	757	1'656	916	-52	-6.9%
TOTAL	121'557	154'157	151'409	134'592	159'075	-29'852	-19.7%

Personnes physiques

L'entrée en vigueur du deuxième volet du désenchevêtrement le 1^{er} janvier 2005 a comme effet l'adaptation automatique du coefficient communal, 30 points en dessous de celui fixé par la commune pour l'année 2005.

Compte tenu des objectifs présentés en introduction du rapport et afin de compenser une partie de la perte induite par le désenchevêtrement, le Conseil communal propose d'augmenter le coefficient de 4 points, soit de 90 à 94 pour 2005, ce qui permettra d'éviter de créer un découvert au bilan trop important. En effet, la fortune nette de la Ville sera mise à contribution au bouclage 2004 compte tenu des prévisions que nous avons réalisées.

L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que l'impôt à la source sont donc estimés (après désenchevêtrement) avec un coefficient de 64, soit donc de fixer le coefficient à 94%, tel que nous le connaissions en 2002.

Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été estimé en tenant compte d'une reprise affirmée en 2004 déjà. Il se situe cependant en dessous du chiffre du budget 2004 puisque la prévision 2004 est déjà connue et s'annonce toujours défavorable, malgré les prévisions économiques relativement optimistes.

Pour rappel, l'amplitude des taxations est doublée par la comptabilisation dans l'année comptable à la fois des acomptes facturés pour l'année en cours et de l'écart entre la taxation de l'année précédente et des acomptes déjà facturés et comptabilisés. Cet effet est propre au système de taxation postnumerando et de perception praenumerando. En conséquence, une amélioration significative du produit des recettes fiscales ne se produira pas avant l'année 2006.

3.5. Taxes, émoluments et tarifs

Taxe d'enlèvement des déchets solides

Dans le prolongement d'une note du 22 septembre 2004 du Département de la gestion du territoire adressée aux communes du canton, il convient de fixer la taxe sur les déchets pour les personnes physiques conformément aux critères de la législation cantonale, soit exclusivement par habitant ou par ménage avec pondération pour le nombre d'occupants en admettant que cette dernière solution, grâce à sa dégressivité, permet de réduire indirectement le coût par famille.

Les dispositions réglementaires actuelles appliquées sur la base des ménages sont conformes à ces directives, à l'exception de l'exonération. Le Conseil communal est dès lors dans l'obligation de modifier l'arrêté concernant la taxe d'enlèvement des déchets solides en abrogeant l'article 2, alinéa 2, ce qui a pour conséquence de supprimer l'exonération des personnes au bénéfice des prestations complémentaires AVS-AI à partir du 1^{er} janvier 2005.

Pour la Ville de Neuchâtel, cette mesure concerne environ 1'700 personnes. Les recettes correspondantes équivalent à un montant approximatif de 150'000 francs, viendront améliorer le compte relatif à l'enlèvement des déchets.

Par ailleurs, selon les précisions reçues du Service des communes, une modification a

également été apportée pour les titulaires d'une déclaration de domicile. La réduction de 50 % de la taxe, préconisée par les instructions du Service de la protection de l'environnement (SPE) de janvier 2001, est imposée par le principe de la proportionnalité. Il n'y a donc pas d'obligation formelle de prévoir une disposition à ce propos dans la réglementation, mais il est recommandé de le faire, ne serait-ce que pour éviter des recours à ce sujet.

Émoluments de permis de construire

La modification de l'article 35 de l'arrêté concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux concerne les émoluments de permis de construire. L'augmentation des montants tient compte :

- de l'évolution de l'IPC de 1992 à 2004 (+13%),
- de la suppression de la notion de "permis d'occupation" dans la loi sur les constructions de 1996; l'émolument lié à cet acte administratif est supprimé (abrogation de l'alinéa 4) et désormais compris dans l'émolument de sanction (+15%),
- d'une meilleure adéquation entre émoluments et coûts effectifs des prestations, eu égard à la complexité grandissante des procédures, notamment sur le plan environnemental et juridique,
- d'une marge d'augmentation possible pour les prochaines années.

Par ailleurs, un nouvel émolument est introduit à l'alinéa 5, pour l'examen de demandes relatives à des travaux ne donnant pas lieu à sanction.

La modification de l'article 77 de ce même arrêté concerne la contribution pour places de parc manquantes sur terrains privés. il ne s'agit que d'un toilettage du texte pour le rendre cohérent avec le nouveau plan et règlement d'aménagement de 1998. Les montants ne sont pas modifiés.

4. Budget des investissements

Ce budget des investissements 2005 ne s'inscrit pas dans une planification financière. En effet, la dernière s'est terminée en 2004 et la prochaine débutera en 2006 pour finir en 2009 selon la nouvelle réglementation en la matière.

Pour le budget 2005, la somme des investissements nets se monte à 66,56 millions de francs dont 28,4 millions de francs sont à la charge de la Ville.

Conformément aux directives du Service des communes, seuls les investissements du patrimoine administratif figurent au budget. Le tableau suivant présente la répartition entre les investissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier.

Patrimoine	Administratif	Financier	TOTAL
Investissements bruts	67'926'000	2'145'000	70'071'000
Recettes	-3'203'000	-308'000	-3'511'000
Investissements nets	64'723'000	1'837'000	66'560'000
Investissements couverts	37'352'900	788'500	38'141'400
Solde à charge de la ville	27'370'100	1'048'500	28'418'600

Le budget consolidé des investissements prévus pour 2005, comprenant des dépenses brutes pour quelque 70 millions de francs, est inférieur de plus de 3 millions de francs par rapport au budget précédent.

Les principaux investissements prévus pour 2005 et dont les crédits ont déjà été votés concernent :

- Le remplacement et l'acquisition de divers véhicules et machines des Travaux publics (1'050'000 francs),
- l'étude préparatoire à la restauration générale de la Collégiale (600'000 francs),
- la construction d'une halle de gymnastique triple de la Riveraine (7'300'000 francs),
- la construction de la nouvelle école primaire de la Maladière (4'566'000 francs),
- l'équipement de la nouvelle école primaire de la Maladière (500'000 francs),
- l'implantation de salles de classe provisoires pour le LJP et le CPLN (840'000 francs),
- la rénovation intérieure du collège des Terreaux (500'000 francs),
- la rénovation complète des anciens Bains des dames de l'Evoles (815'000 francs),
- la réorganisation des Services industriels (402'000 francs),
- des projets de production d'électricité (3'440'000 francs),
- la construction du NHP (24'000'000 francs),
- l'acquisition de différents équipements hospitaliers 2004 (525'000 francs).

Les principales dépenses d'investissement en 2005 qui feront l'objet de nouvelles demandes de crédit sont les suivantes :

- l'aménagement de diverses rues (l'Avenue du 1er Mars, chemin des Ribaudes) et d'un carrefour Maladière - 1er Mars (1'550'000 francs),
- la mise en place du système séparatif des eaux et la gestion centralisée des stations de pompage et la rénovation des canalisations (1'100'000 francs),
- l'entretien lourd des bâtiments du patrimoine administratif (900'000 francs) et financier (700'000 francs),
- la rénovation des verrières du MAH et de la salle Jaquet Droz (1'000'000 francs),
- la 3ème étape du plan de stationnement (800'000 francs),
- les plans directeurs des Services industriels pour l'eau (1'240'000 francs), le gaz (840'000 francs) et l'électricité (2'940'000 francs),
- la construction d'un terrain de football à Pierre-à-Bot (3'000'000 francs).

S'agissant de l'entretien lourd des bâtiments communaux, comme le prochain programme coïncidera avec la prochaine planification des investissements, le Conseil communal demande de lui permettre de poursuivre cette méthode qui permet une gestion plus souple du patrimoine construit.

Autofinancement

	B 2005	B 2004	2003
Investissements couverts	37'352'900	36'649'900	35'380'833
Investissements à charge de la Ville	27'370'100	24'545'100	15'398'736
Total investissements nets	64'723'000	61'195'000	50'779'569
Autofinancement	-25'165'900	-22'317'800	-13'955'683
Insuffisance de financement	39'557'100	38'877'200	36'823'886

La capacité d'autofinancement permet de financer 39% des investissements nets du patrimoine administratif.

Evolution de la dette à long terme et de la charge d'intérêts

	B 2005	B 2004	2003	2002	2001
Dette à court terme ('000)	35'000	30'000	40'005	21'589	35'007
Dette à long terme ('000)	678'000	648'000	609'000	589'000	563'000
Intérêts passifs ('000)	25'510	24'829	24'282	24'578	25'189
Charge nette d'intérêt ('000)	11'628	11'103	9'342	11'677	12'733
Charge nette d'intérêt en Fr. / habitant	366	351	296	370	403
Charge nette d'intérêt / produit des impôts	7.8%	7.4%	7.0%	7.4%	8.7%
Charge nette d'intérêt / recettes courantes	5.2%	5.0%	5.1%	5.1%	2.7%

La charge nette de l'endettement à long terme augmente légèrement mais reste inférieure au niveau de celle de l'an 2001, malgré la croissance de l'endettement.

BUDGET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Comptes 2003	Budget 2004		Budget 2005	
			Après désenchevêtrement Charges	Revenus
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
FONCTIONNEMENT				
524'312'491.55	537'167'400	Total des charges	443'844'100	
513'158'099.65	532'994'000	Total des revenus		439'870'900
		Excédent de revenus		
11'154'391.90	4'173'400	Excédent de charges		3'973'200
INVESTISSEMENTS				
53'370'681.70	71'274'500	Total des dépenses	67'926'000	
2'591'112.63	9'879'500	Total des recettes		3'203'000
50'779'569.07	61'395'000	Investissements nets		64'723'000
FINANCEMENT				
50'779'569.07	61'395'000	Investissements nets	64'723'000	
-27'027'296.71	-27'142'700	Amortissements		29'686'100
1'917'221.66	651'500	Excédent des prélèvements aux financements spéciaux	547'000	
		Excédent des attributions aux financements spéciaux		
11'154'391.90	4'173'400	Excédent de charges du compte de fonctionnement	3'973'200	
		Excédent de revenus du compte de fonctionnement		
36'823'885.92	39'077'200	Insuffisance de financement		39'557'100

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Ce budget intègre la nouvelle répartition des charges et des revenus consécutive à l'entrée en vigueur du deuxième volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Comparativement d'un budget à l'autre, les charges diminuent de 17,4% et les revenus de 17,5%. L'excédent de charges du compte de fonctionnement prévu au budget de l'exercice 2005 s'élève à 3'973'200 francs.

Avant désenchevêtrement, les charges (540'2'600 francs) n'augmentent que de 0,6% alors que les revenus (542'247'400 francs) progressent de 1,7% par rapport au budget 2004, soit un résultat excédentaire de revenus de 1'642'000 francs. Par conséquent, le coût du désenchevêtrement pour notre ville est de 5'615'200 francs.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements comprend les dépenses destinées à l'amélioration de l'infrastructure publique. Il ne prend ainsi en compte que les investissements du patrimoine administratif dont la synthèse pour le budget 2005 se présente comme suit :

	Fr.	
Investissements à la charge de la Ville	27'370'100.-	42%
Investissements couverts	<u>37'352'900.-</u>	58%
Total des investissements nets	<u>64'723'000.-</u>	100%

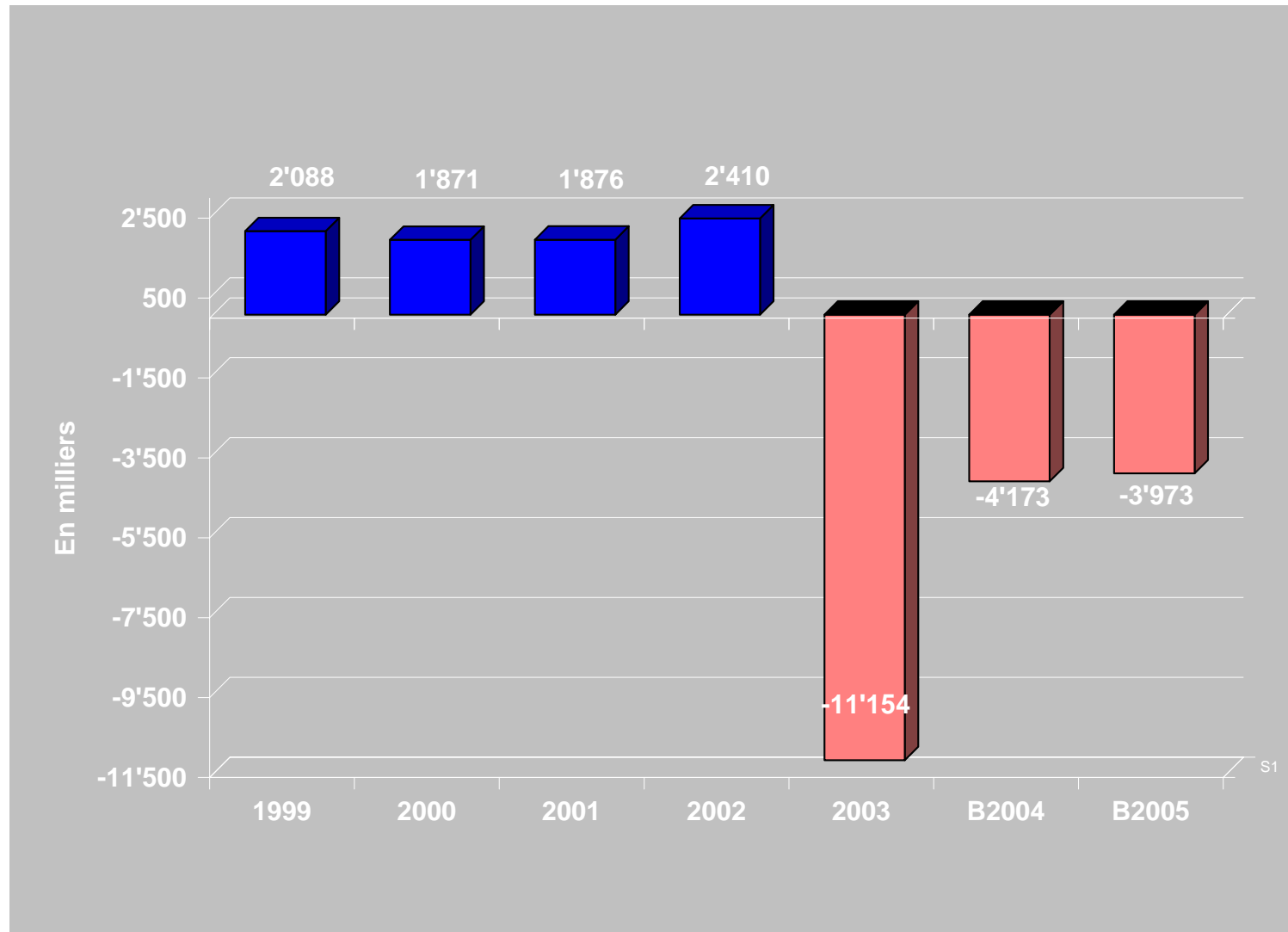
FINANCEMENT

Sous cette rubrique, est déterminée la part de l'investissement net qui n'est pas couverte par l'autofinancement et qui doit être financée par l'emprunt.

La capacité d'autofinancement s'élève à 25,2 millions de francs (budget 2004 : 22,3), constituée par les amortissements diminués de l'excédent des prélèvements aux réserves et le report du résultat de fonctionnement, ce qui laisse apparaître une insuffisance de financement de 39,6 millions de francs pour le budget.

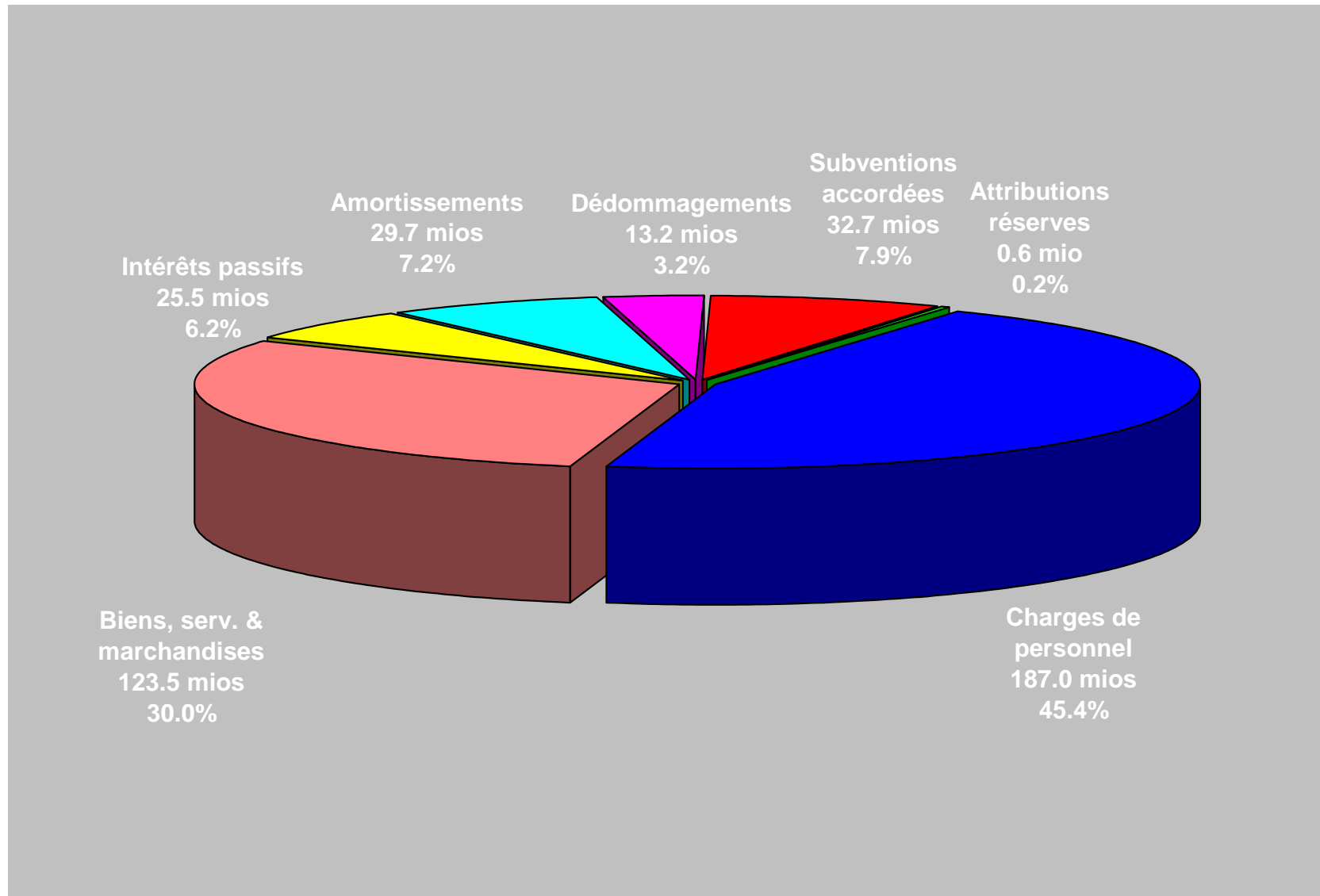
Toutefois, si cette insuffisance de financement nécessite un recours à l'emprunt, elle ne grève les comptes de fonctionnement ultérieurs que pour la part des investissements non couverts à charge de la Ville qui s'élèvent à 27,4 millions de francs.

RESULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

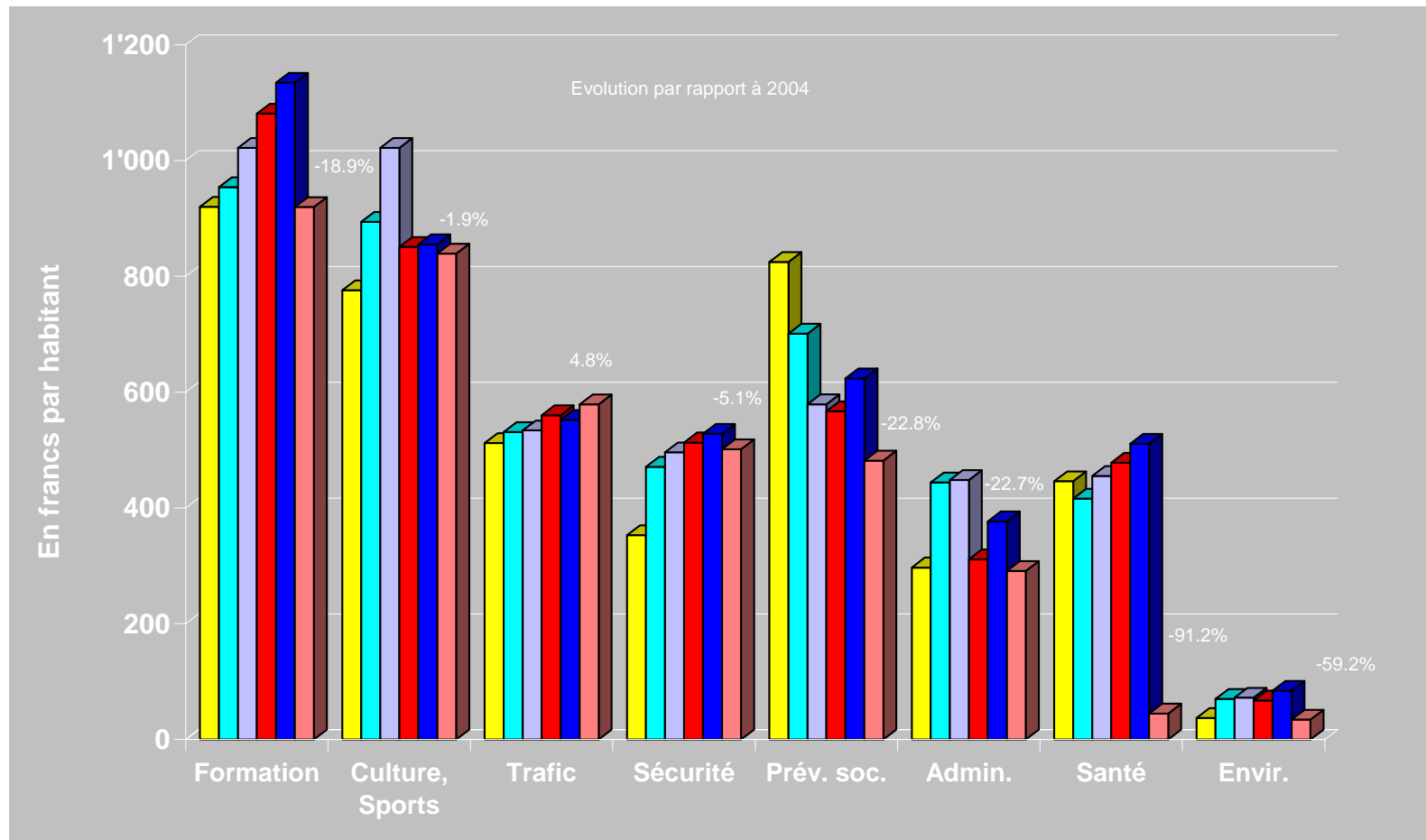


S1

CHARGES PAR NATURE

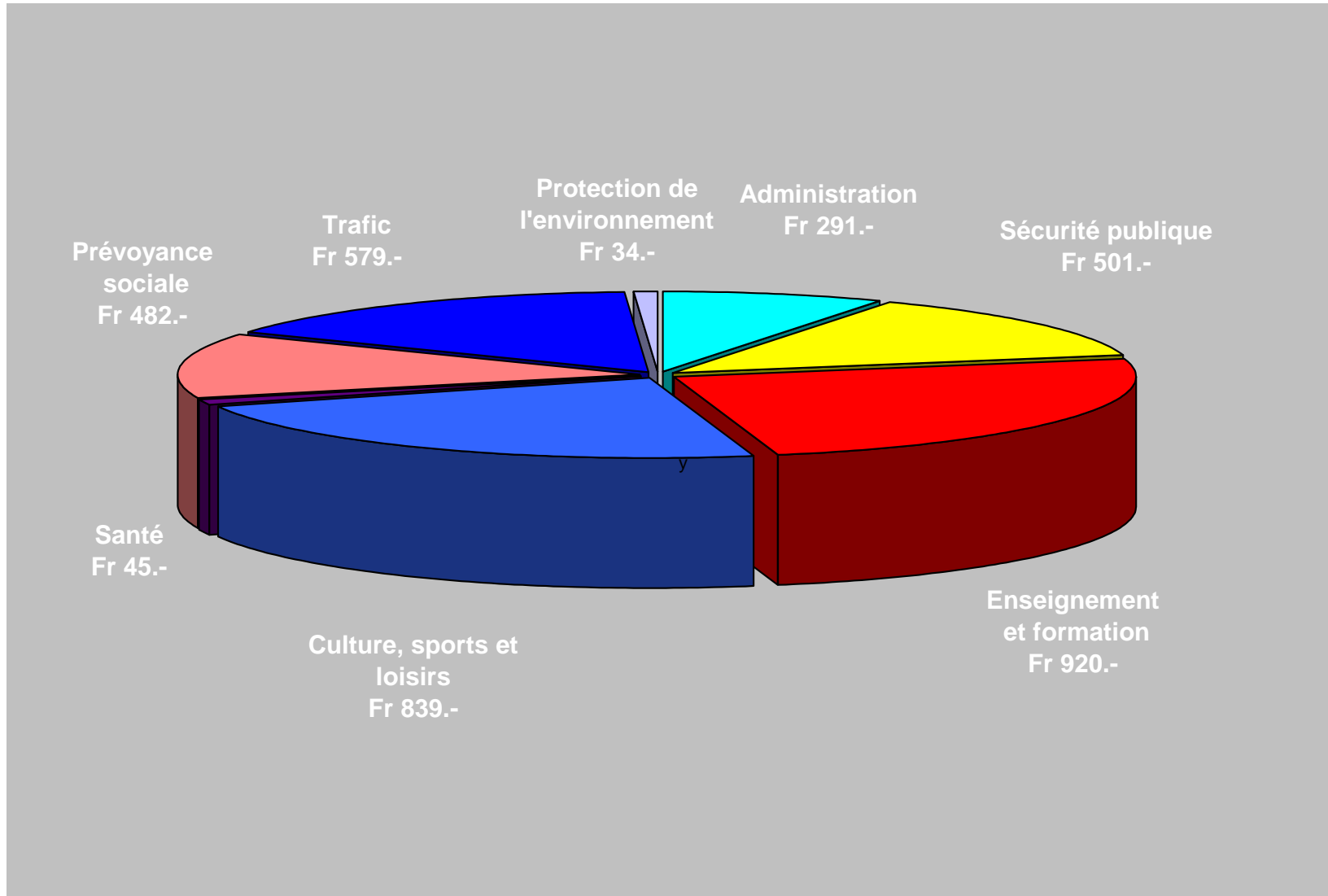


DEPENSES NETTES PAR HABITANT DE 2000 A 2005

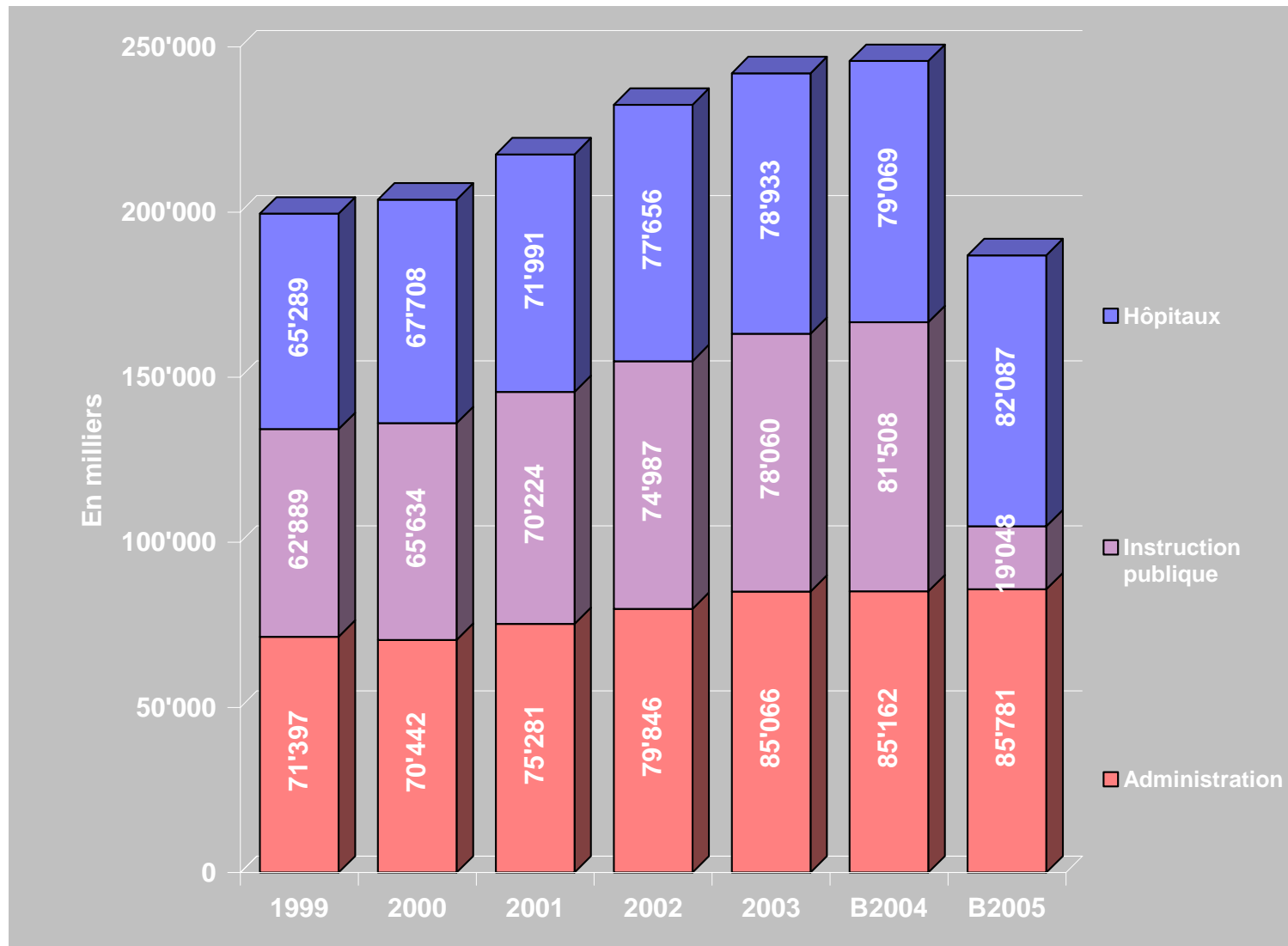


Année	Formation	Culture, Sports	Trafic	Sécurité	Prév. soc.	Admin.	Santé	Envir.
2000	920	776	512	353	825	297	446	37
2001	954	894	531	471	701	444	416	70
2002	1'022	1'022	534	496	579	448	455	72
2003	1'081	851	560	513	567	311	478	67
B2004	1'135	855	552	528	624	377	511	84
B2005	920	839	579	501	482	291	45	34

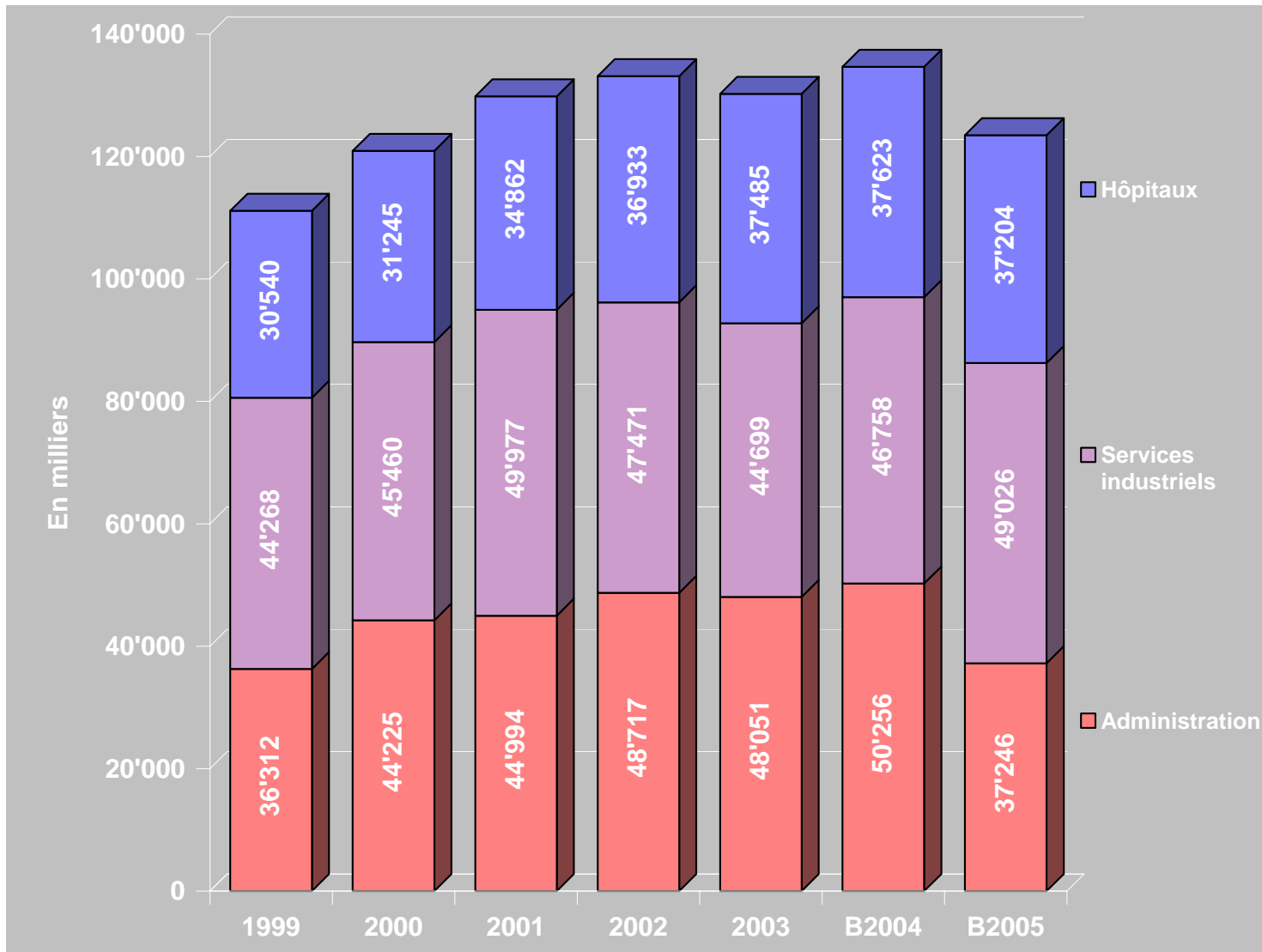
NATURE DES DEPENSES PAR HABITANT



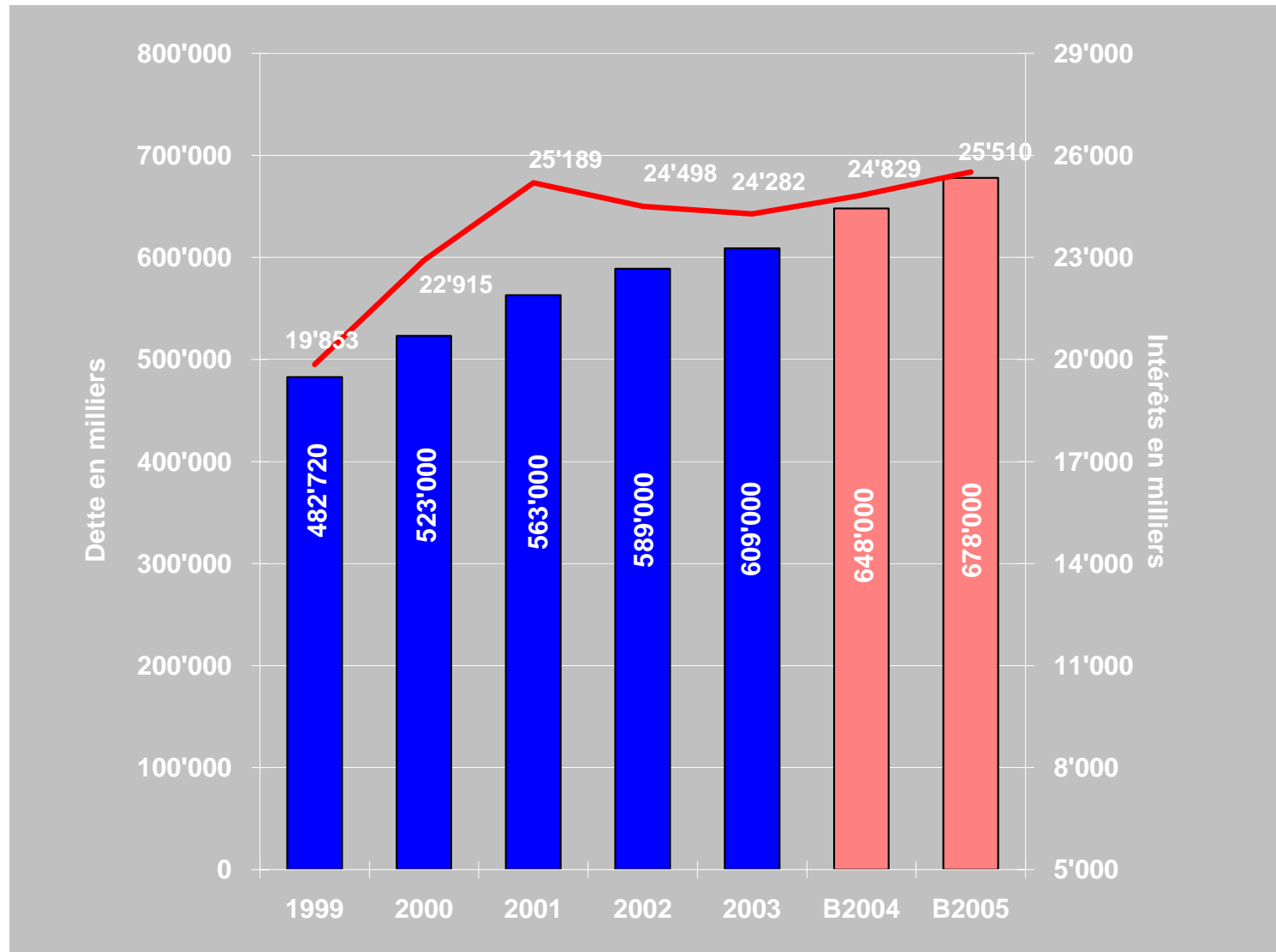
CHARGES DE PERSONNEL



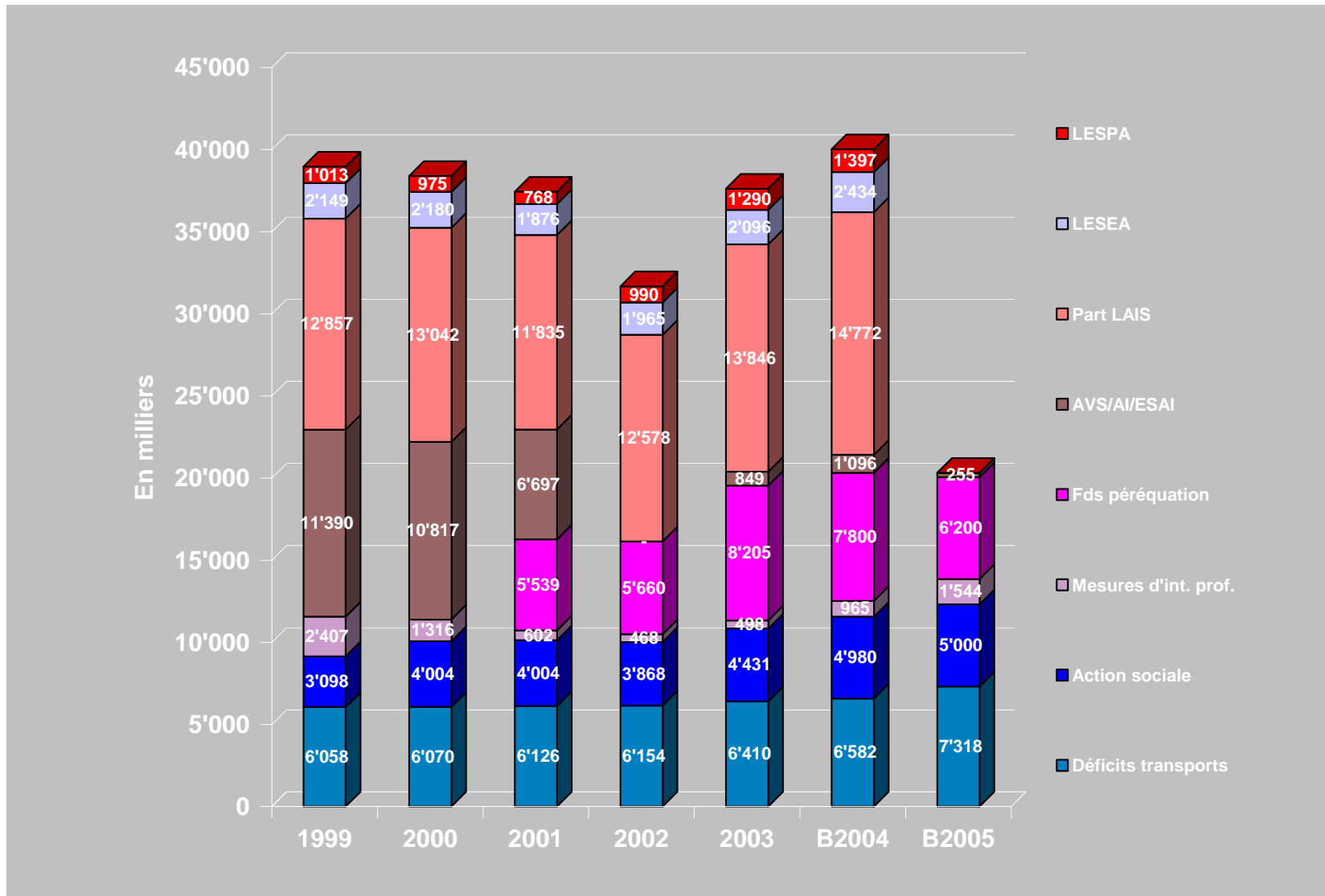
BIENS, SERVICES & MARCHANDISES



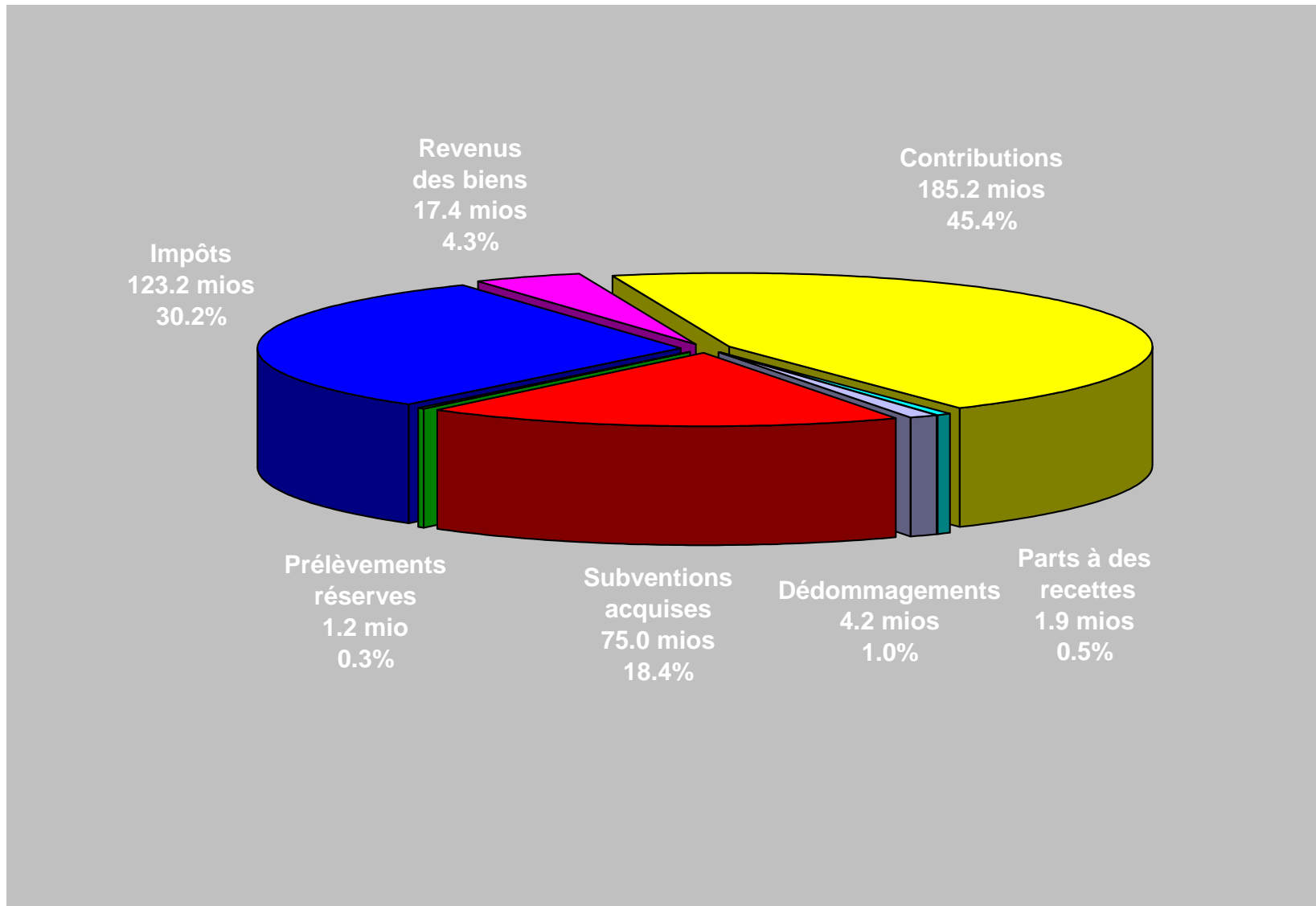
DETTE A LONG TERME ET INTERETS PASSIFS



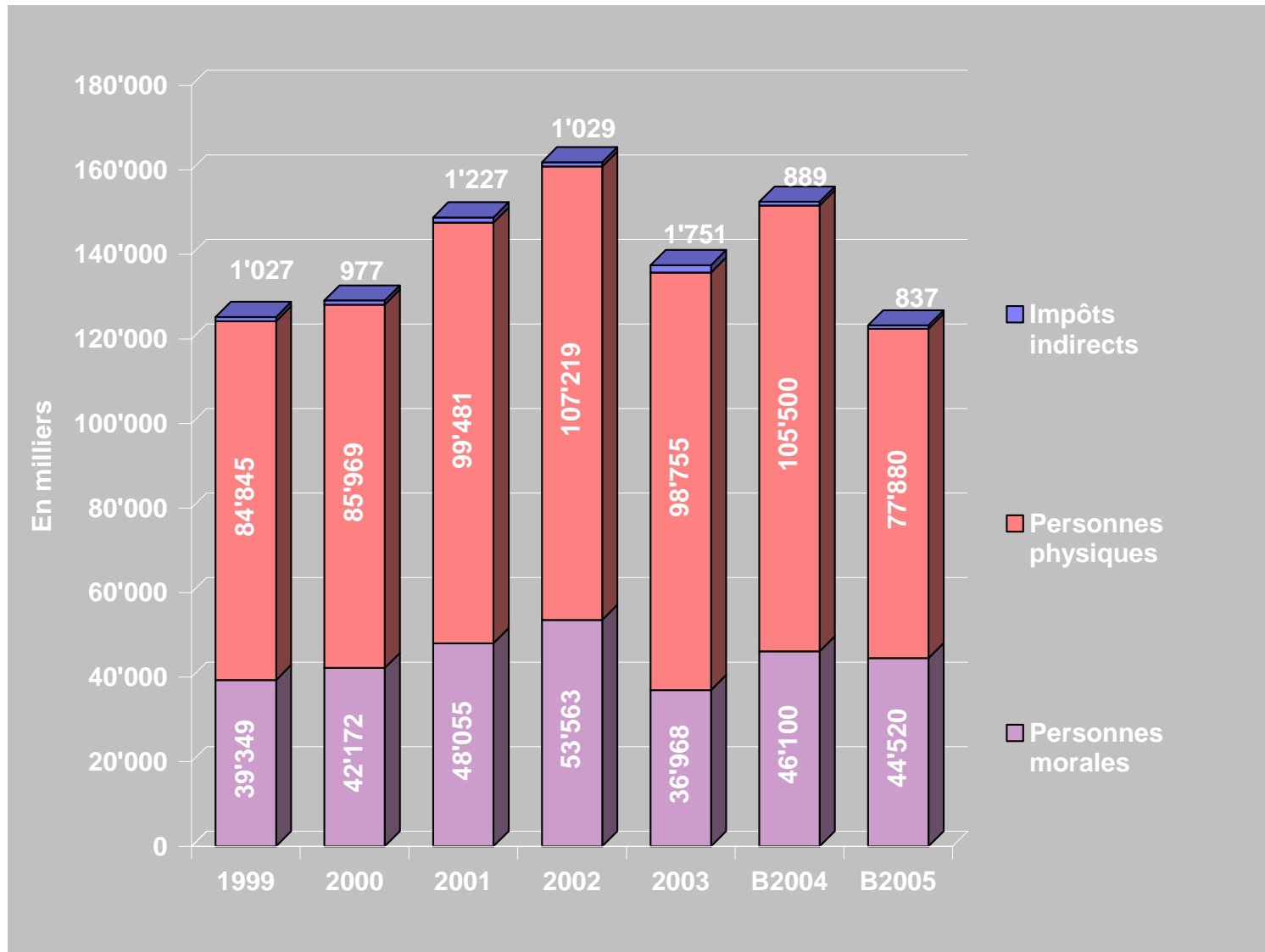
CHARGES REPARTIES PAR L'ETAT



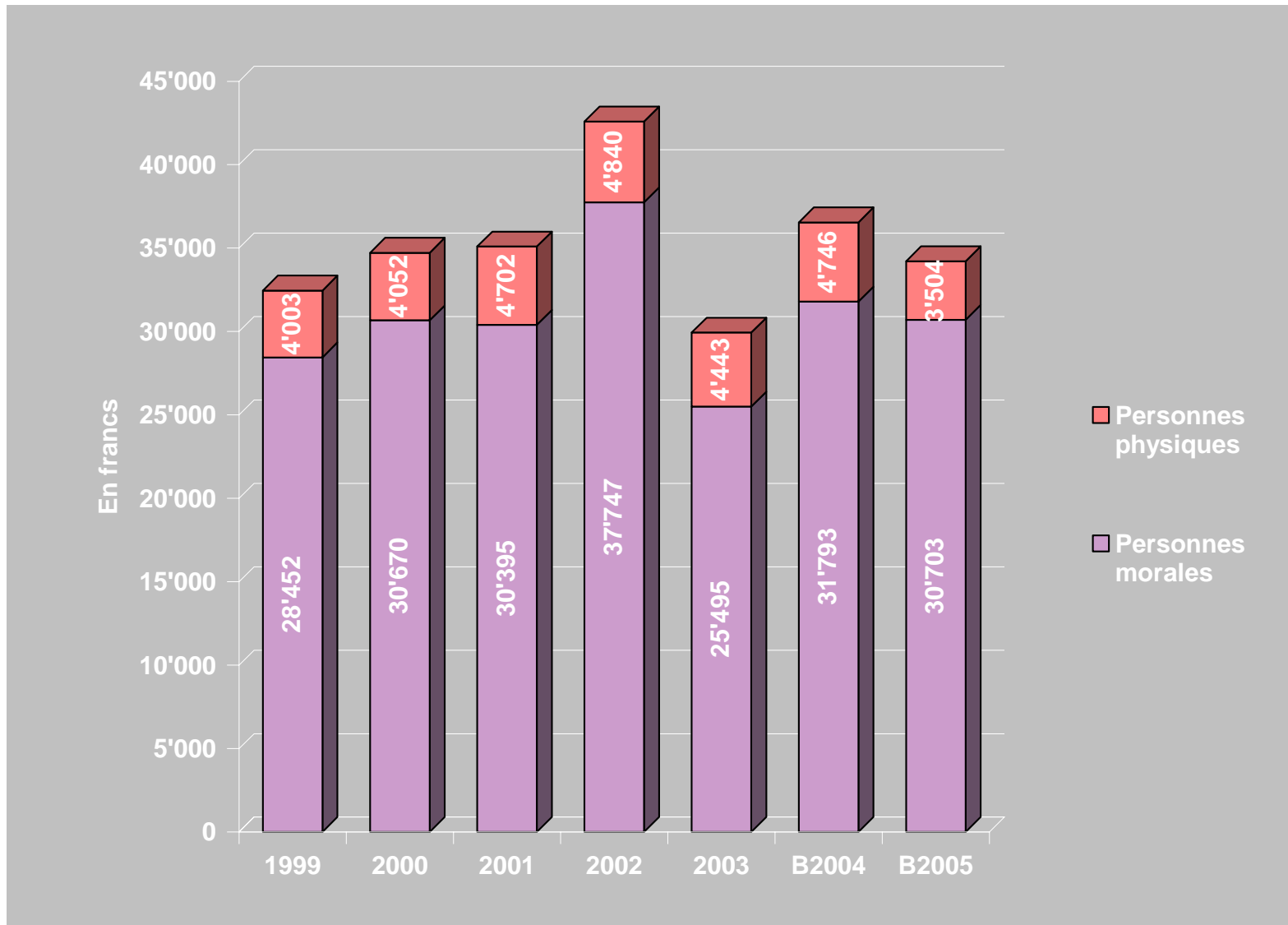
PRODUITS PAR NATURE



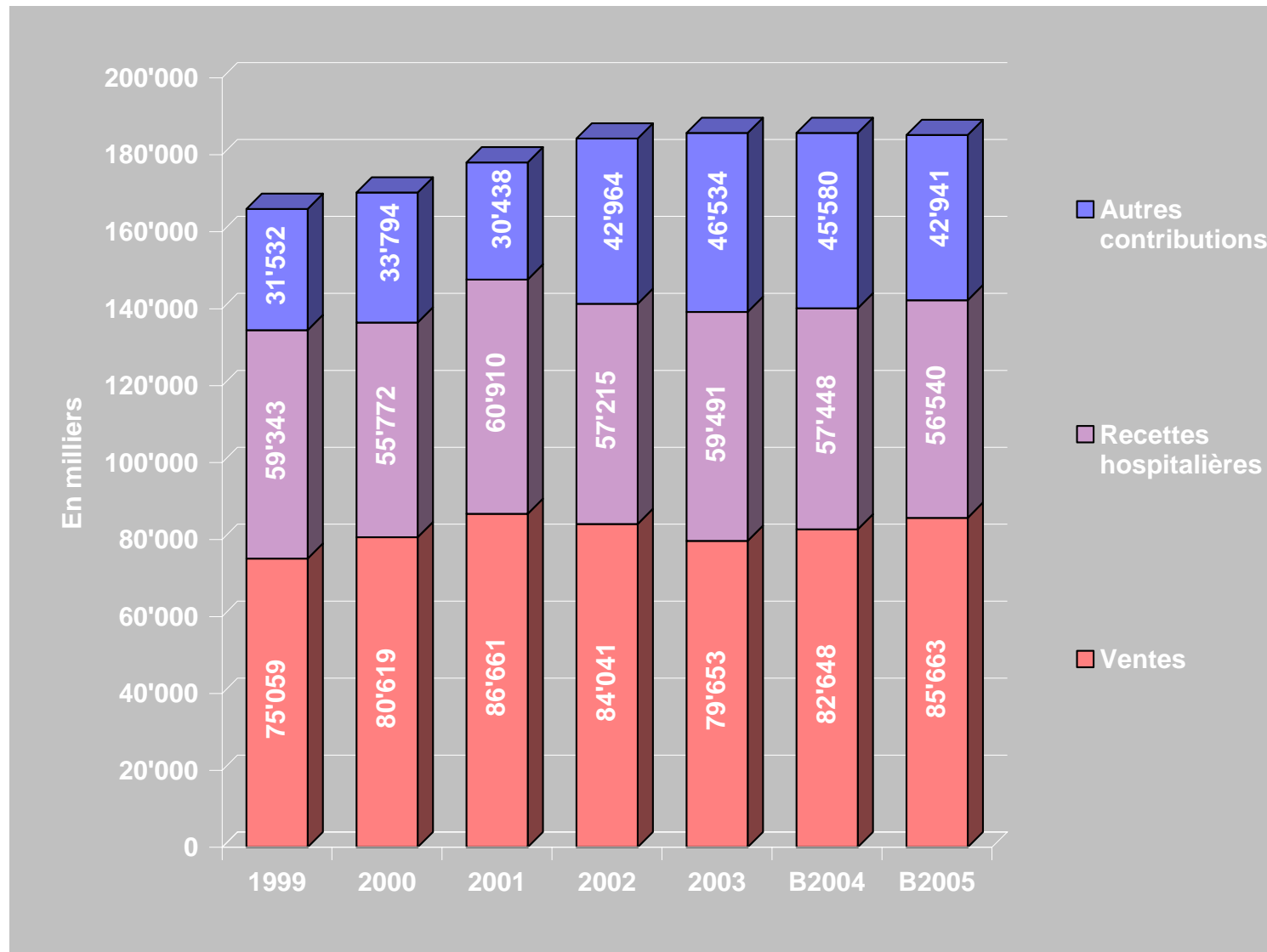
IMPOTS



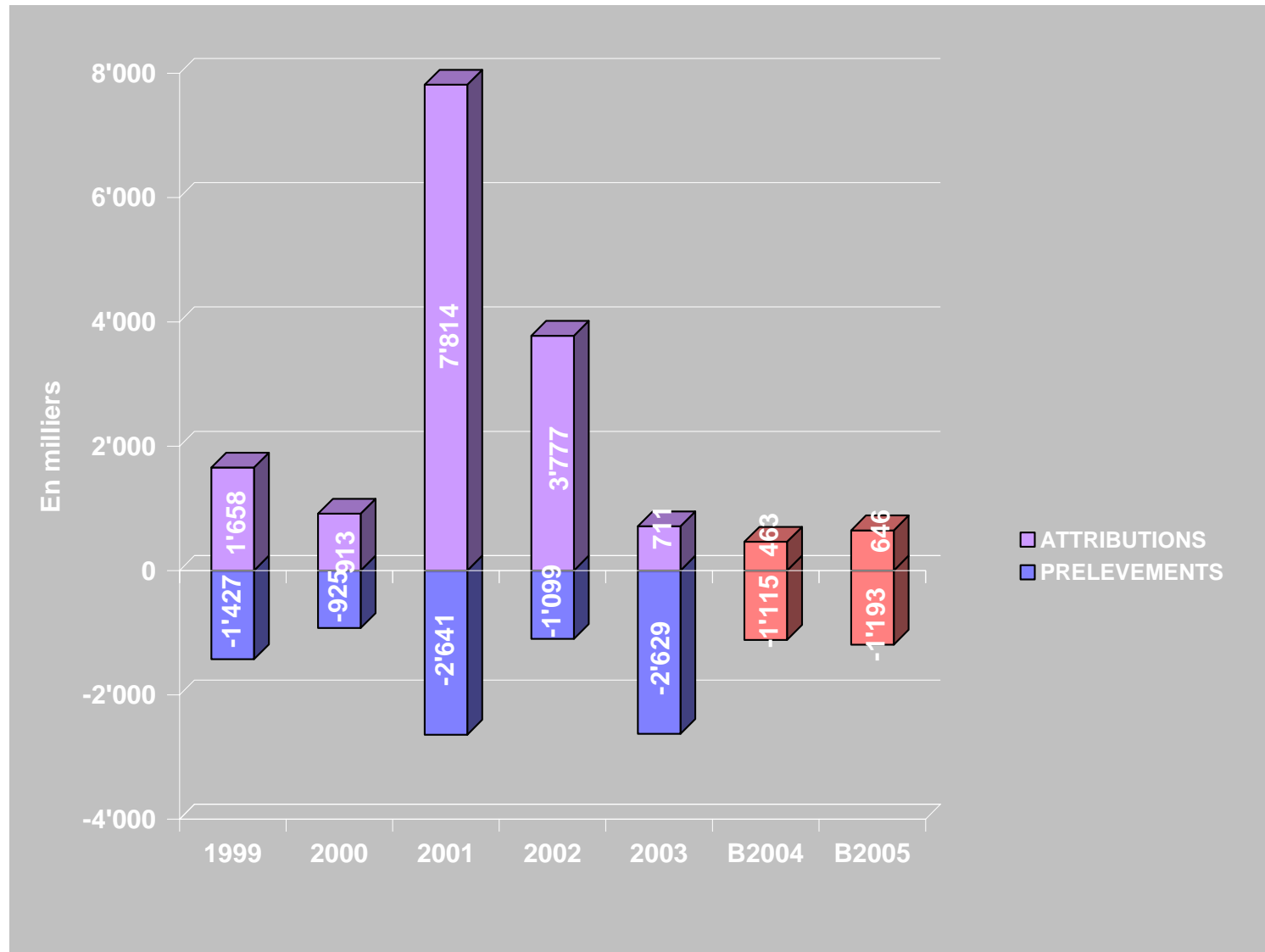
IMPOTS PAR CONTRIBUABLE



VENTES, PRESTATIONS ET LIVRAISONS



PRELEVEMENTS ET ATTRIBUTIONS AUX RESERVES



II INVESTISSEMENTS BRUTS

